



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 17594

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des représentants de la filière fruits rouges. En effet, des élus et exploitants agricoles isérois lui ont soumis leur inquiétude face aux lourdes pertes que subit depuis plusieurs années cette filière, du fait de problèmes climatiques, à quoi s'ajoutent les contraintes qu'impose au marché la grande distribution. Ainsi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer la pérennité de cette filière, porteuse de nombreux emplois directs comme indirects. Par ailleurs, à titre de solution ponctuelle, il souhaite savoir s'il peut répondre favorablement à la proposition qui lui a été faite d'instituer un moratoire de quatre mois pour le paiement des cotisations à la Mutualité agricole des exploitants durement touchés par cette crise.

Texte de la réponse

Les 28 avril et 15 mai derniers, les deux dispositifs relatifs, l'un aux mesures d'urgence destinées à aider les producteurs concernés à passer un cap difficile, et l'autre aux mesures structurelles aptes à redresser certaines exploitations et développer le secteur, ont été présentés aux professionnels du secteur des fruits et légumes. Ces mesures sont destinées à traiter durablement des difficultés, cumulées depuis plusieurs années parfois, qui pèsent sur le secteur des fruits et légumes. La filière fruits rouges de l'Isère est donc tout à fait concernée. Toutes ces mesures sont aujourd'hui d'application, les préfets ayant reçu les instructions nécessaires dès cet été, notamment en ce qui concerne les arriérés de cotisations à la Mutualité sociale agricole. Dans ce dernier cas, s'il n'a pas été choisi d'instituer un moratoire de quatre mois pour le paiement des cotisations, des crédits spécifiques ont, en revanche, été mobilisés pour traiter au cas par cas la situation de chaque demandeur au regard de ces cotisations.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17594

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4054

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5684